

son excursion cynégétique avec Radoux des Prez, le manoir avait été... rasé. C'était le seul moyen qu'avait à sa disposition le grand Notger d'affranchir le pays des abus d'autorité, des vexations et des injustices de toute sorte dont celui-ci était l'objet de la part du tyran. — En 1334, le château de Colonster appartenait à messire Jean, chevalier et seigneur de Colonster, dit des Prez, Maître de la cité de Liège. Près d'un siècle après, nous retrouvons le domaine dans les mains de messire Eustache de Chabat, écuyer et Maître de la ville de Liège. — En 1524, le château et les terres de Colonster passèrent, par héritage, à messire Everard, comte de la Marck, neveu du célèbre Sanglier des Ardennes, qui, nommé évêque de Chartres par le roi Louis XII, devint ensuite évêque de Liège sous Charles-Quint, et enfin cardinal. C'est lui qui fit don à la cathédrale de Liège du reliquaire en vermeil qui renferme le crâne de saint Lambert, patron de la cité liégeoise. — La seigneurie de Colonster échut ensuite à la comtesse Madeleine de la Marck, épouse de Conrard Horion, et elle resta dans cette famille jusqu'en 1788.

Le domaine de Colonster, entièrement boisé, s'étend sur deux vastes collines. Le château s'élève à 50 m. environ au-dessus de l'Ourthe; il présente dans son ensemble l'aspect d'un anc. manoir féodal flanqué de quatre grandes tours. Sa restauration date du XVII<sup>e</sup> siècle. L'intérieur est très artistique.

— Le village d'Angleur est très ancien. Une charte de l'an 847 nous apprend, en effet, que l'abbaye de Saint-Remi à Reims possédait certains revenus à *Angledura*. Angleur était alors une dépendance du domaine royal de Meerssen-lez-Maestricht. A partir de 1613, Gérard de Horion, seigneur de Colonster, est qualifié seigneur d'Angleur. Jusqu'à la Révolution, les deux seigneuries restèrent unies et eurent les mêmes destinées. — Il y avait à Angleur une cour de justice dont les membres étaient nommés primitivement par le prévôt de Meerssen; elle ressortissait en appel aux échevins de Liège.

Ce fut à Angleur, qu'après la funeste journée de la Mâle Saint-Martin, se réunirent les députés de la cathédrale, de la noblesse et du peuple à l'effet de conclure la paix entre eux. L'arrangement que l'on y prit est connu dans l'histoire sous le nom de « Paix d'Angleur » (1313).

Pop. en 1815, —	835 hab.
» » 1840, —	1,064 »
» » 1890, —	6,977 »
» » 1910, —	10,953 »

**ANGRE**, comm. de la prov. de Hainaut; à 24 kil. de Mons, à 8 kil. de Dour, à 2 1/2 kil. de Marchipont, de Baisieux et d'Audregnies.

Pop. 1,158 hab.; — sup. 597 hect.

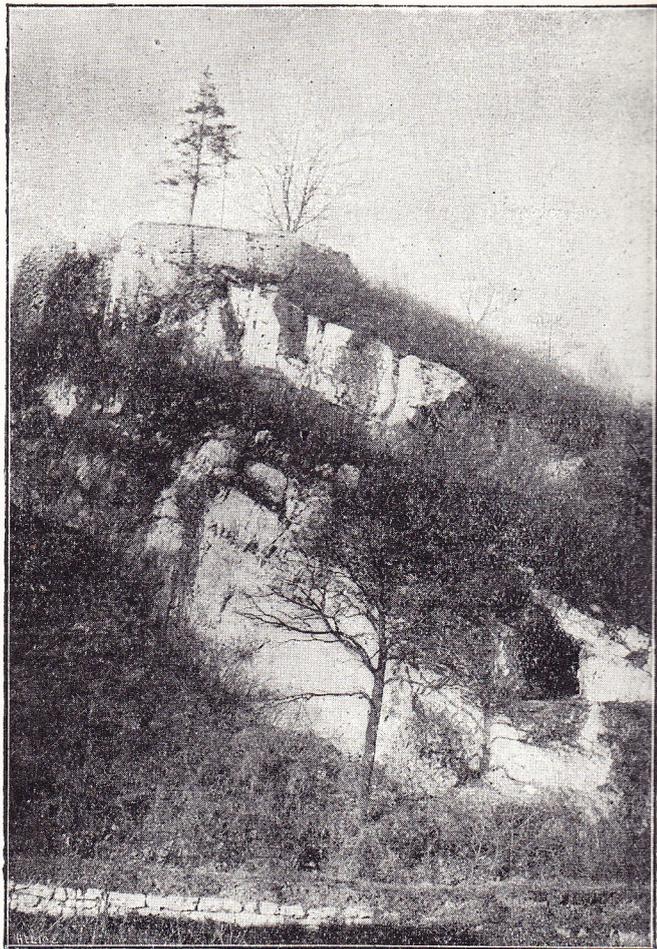
Arr. adm. et jud. de Mons; cant. de j. de p. de Dour. — Ev. de Tournai.

Terrain gén. accidenté; sol argileux et rocailleux; — agriculture. Fabr. d'aiguilles, de fleurs artificielles, de chicorée; brasserie, distillerie; chevaux. Carrières de pierres de taille et de pavés.

Cours d'eau: la Grande Honelle, affl. de la Haine; le ruisseau de Roisin; sources.

Comme curiosité naturelle, il y a le rocher dit le Caillou-qui-bique, traversé par la rivière. On y a découvert, en 1883, une belle grotte mesurant environ 20 m. de long sur 4 m. de large.

On a trouvé sur le territoire de la commune: une villa romaine, un cimetière romain, et des tombeaux francs; en outre, des outils de silex taillés et polis.



Angre. — Le Caillou-qui-bique.

— Au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> s., *Angra*; en 1138, *Angre*; 1149, *Dangre*.

L'église fut reconstruite en partie vers la fin du XVI<sup>e</sup> s. et incendiée par les troupes espagnoles en 1674. Elle fut rétablie q. temps après. Vers 1724, cette église, qui n'avait qu'une nef, fut agrandie par l'adjonction de deux nefs latérales. Le chœur fut reconstruit en 1731.

Ce village est connu depuis le XI<sup>e</sup> s.; en 1075, son autel fut donné au chapitre de Cambrai.

Le village eut plusieurs fois beaucoup à souffrir des guerres. En 1651, l'armée d'Espagne y fit des dégâts importants. En 1655 et en 1656, les habitants furent forcés d'abandonner leurs demeures; la même chose eut lieu en 1674: le village resta alors deux années inhabité, le clocher fut brûlé, et le seigneur se vit forcé d'exempter les habitants de leurs rede-

vances seigneuriales. En 1709, — époque de la bataille de Malplaquet, — les habitants furent de nouveau obligés de fuir. En 1746, l'armée autrichienne campée à Angre et à Quiévrain fit des réquisitions de vivres qui causèrent la ruine du pays.

La seigneurie d'Angre, qui se composait d'un château fort, de bois, terres et prés, a appartenu à la famille des comtes de Hainaut, puis aux maisons de Beaufort, de Hennin, de Musars, de Solesmes, de Sars, de Roisin, de la Tramerie, de Sainte-Aldegonde.

Étymologie: *Angra* est le nom de personne *Ana-ger*, d'où *Angera villa*, et enfin *Angra*.

Alt. de 39 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1815, — 818 hab.  
 » » 1840, — 1,132 »  
 » » 1875, — 1,150 »  
 » » 1890, — 1,250 »  
 » » 1910, — 1,240 »

**ANGREAU**, comm. de la prov. de Hainaut; à 10 kil. de Dour, à 26 kil. de Mons, à 2 kil. d'Angre, à 2 1/2 kil. de Roisin.

Pop. 465 hab.; — sup. 386 hect.

Arr. adm. et jud. de Mons; cant. de j. de p. de Dour. — Ev. de Tournai.

Terrain assez inégal; sol argileux et sablonneux; — agriculture. Commerce de tabacs; saboterie.

Cours d'eau: la Grande Honelle, affl. de la Haine; le ruisseau de Roisin.

Eglise de 1778, avec clocher de 1598.

Anc. seigneurie qui a appartenu en dernier lieu au comte de Croix de Clerfayt, feld-maréchal de l'armée autrichienne. — Jacques Beths, seigneur d'Angreau, eut ses biens confisqués durant les troubles de 1578. — Jean Beths, seigneur d'Angreau, fut créé chevalier en 1598. — Angreau possédait une seconde seigneurie qui appartenait à l'abbaye de Saint-Ghislain, en 1456.

En 1118, *Angreau*; en 1119, *Angrellum*; en 1139, *Angrel*. — Angreau est le diminutif de *Angre*.

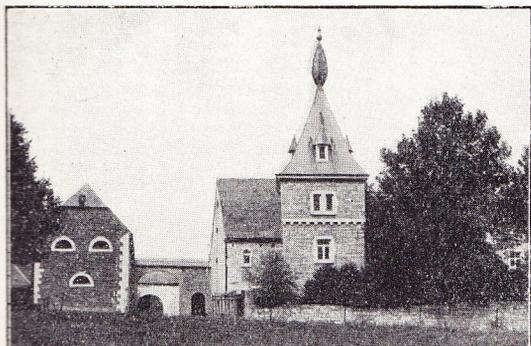
Alt. de 72 m. au seuil de l'église.

Pop. en 1816, — 421 hab.

On a trouvé sur son territoire des outils en silex et des antiquités gallo-romaines.

**ANHEE**, comm. de la prov. de Namur, sit. sur la gr. route de Namur à Dinant; à 6 1/2 kil. de Dinant, à 2 1/2 kil. d'Yvoir, à 4 1/2 kil. de Bouvignes, à 2 kil. de Houx, et à 90.45 m. d'alt. au seuil de l'église.

Pop. 932 hab.; — sup. 589 hect.



(Photo Nels)

Anhée — Château de Senenne.

Arr. adm., jud., et cant. de j. de p. de Dinant. — Ev. de Namur.

Terrain ondulé; sol argileux, rocailleux; — pays agricole.

Cours d'eau: à l'O., la Meuse.

L'église de 1856, agrandie en 1893, est en forme de croix latine. — Château de Senenne.

Anciennement *Anheia*.

Pop. en 1816, — 300 hab.

» » 1890, — 760 »

Galliot écrit: « Senenne, village situé à quatre lieues de Namur, avec Grange et Anhée, deux hameaux en dépendans quant aux fonds baptismaux, ne font qu'une même seigneurie relevante en un seul fief, ensuite de la vente que le souverain en a fait en 1755; N. de Montpellier en fit l'acquisition. Plusieurs de ses créanciers la relevèrent successivement, et à la fin elle resta à Barthelemi Dautrebande, bourgeois maître brasseur à Namur, qui en fit relief en 1767 ».

Cette localité eut à souffrir des combats du 15 et du 23 août 1914. L'ennemi y pénétra le 23 au soir et occupa le lendemain, à 1 h. du matin, le château de Moulins (Warnant), où s'ouvre la vallée. L'artillerie allemande bombardait l'église et le château, ancien prieuré de Senenne; 20 maisons du village furent atteintes plus ou moins gravement, et six furent incendiées.

**ANLIER**, comm. de la prov. de Luxembourg, sit. sur la route de Neufchâteau à Arlon, au milieu de vastes forêts; à 16 1/2 kil. de Neufchâteau, à 19 1/2 kil. d'Arlon, à 12 1/2 kil. d'Etalle, et à 439 m. d'altitude au seuil de l'église.

Pop. 1,043 hab.; — sup. 6,932 hect.

Arr. adm. de Neufchâteau; arr. jud. d'Arlon; cant. de j. de p. d'Etalle. — Ev. de Namur.

Terrain inégal; sol marécageux et rocailleux; — agriculture; bois.

Cours d'eau: deux ruisseaux dont celui d'Anlier.

Anlier existait déjà au XIII<sup>e</sup> s., puisqu'une charte de 1252 nous apprend que Colet d'Anlier était prévôt d'Arlon. Les seigneurs d'Anlier prétendaient descendre d'une branche cadette des anc. marquis d'Arlon. — La peste, vers 1635, décima la population. — Les années 1796 et 1797 furent funestes au village: les Français dévalisèrent l'église, vendirent le douaire de la cure et les biens de la fabrique, dépendirent la cloche, etc. La révolution française y pesa de tout son poids.

En 1065, *Anstarum*; en 1253, *Anselières*; en 1255, *Anliers*; au IX<sup>e</sup> s., *Anstaro*.

Pop. en 1816, — 720 hab.

» » 1840, — 1,240 »

» » 1890, — 1,327 »

» » 1910, — 1,213 »

1914. — Du 20 au 21 août, le village a été livré au pillage par les Allemands. Deux hommes de la commune ont été fusillés à Légli.

**ANLOY**, comm. de la prov. de Luxembourg, sit. dans une vallée; à 22 kil. de Neufchâteau, à 8 kil. de Paliseul, et à 375 m. d'altitude (seuil de l'église).

Pop. 440 hab.; — sup. 1,708 hect.

Arr. adm. et jud. de Neufchâteau; cant. de j. de p. de Paliseul. — Ev. de Namur.

Terrain inégal; sol sablonneux et rocailleux, mêlé de terre de bruyère; — agriculture; bois.

Cours d'eau: le ruisseau des Chennous, affl. de la Lesse.

Eglise de 1841, restaurée en 1884-85.

En 810, *Wandelicus mansus*. — Anc. seigneurie avec basse, moyenne et haute justice; elle appartenait par moitié au seigneur de Mirwart et au duc de Bouillon qui y étaient représentés chacun par un maveur et deux échevins.

Pop. en 1840, — 700 hab.

» » 1890, — 460 »

**EUG. DE SEYN**

Membre de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand

---

**DICTIONNAIRE**

**HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE**

**DES**

**COMMUNES BELGES**

**HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ARCHÉOLOGIE**

**TOPOGRAPHIE - HYSOMÉTRIE**

**ADMINISTRATION -- INDUSTRIE -- COMMERCE**

**ETC., ETC., ETC.**

---

**TOME PREMIER**

---

**BRUXELLES**

**A. BIELEVELD, ÉDITEUR**

66, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, 66

---

**1924**